

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2023

N°DC-2023-13

| | | |
|------------------------------|---------------|--------------|
| Conseillers en exercice : 19 | Présents : 15 | Votants : 19 |
|------------------------------|---------------|--------------|

Objet : Création de l'Association des collectivités forestières du Morbihan

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué le 23 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vingt-trois mars deux mille vingt-trois.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, M. Gilles DRÉANO, Mme Marie-Bernard BROUDIC, Mme Laurence MORVAN, M. Daniel DURAND, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Sandrine OLLIC, M. Christian BARBIER, Mme Sylvaine LE GALLO, Mme Marie-Laure GAIN, M. Sébastien CHESNAIS, Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Fabien LORIC.

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS : Mme Carole MIANNAY donne pouvoir à Mme Sandrine OLLIC ; Mme Isabelle TAINGUY donne pouvoir à Mme Marie-Laure GAIN ; M. Franck JOSSO donne pouvoir à M. Gilles DREANO ; M. Sébastien BOURDAIS donne pouvoir à M. Sébastien CHESNAIS.

Secrétaire de séance : Mme Sylvaine LE GALLO

L'actualité estivale 2022 marquée par des feux d'une ampleur inédite, notamment dans le Morbihan, nous a rappelé à quel point une gestion durable de la forêt était indispensable.

Qu'une collectivité en soit propriétaire ou non, le rôle des élus locaux est fondamental dans la politique forestière territoriale. En effet, avoir une vision de l'espace forestier est un atout de développement considérable pour les espaces ruraux et urbains. Le contexte international révèle aujourd'hui toute l'importance des questions d'autonomie énergétique des territoires et l'engagement pour le climat.

C'est dans ce cadre que 25 élus se sont réunis pour la constitution de l'association des collectivités forestières du Morbihan. La démarche a été initiée par Jacques LE NAY, Sénateur du Morbihan et membre du Groupe d'études « Forêt et filière bois » au Sénat. Il s'agit d'une première étape nécessaire avant son élargissement sur tout le département.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de participer à la création de cette nouvelle association morbihannaise et de l'autoriser à signer tous les documents y afférent.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Affiché le **31 MARS 2023**

ID : 056-215600420-20230328-DC20230328_13-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la création de l'association des Collectivités Forestières du Morbihan ;
- **ADHERE** à l'Association des Collectivités Forestières du Morbihan ainsi qu'à la Fédération Nationale des Communes Forestières ;
- **VERSE** la cotisation annuelle correspondant à cette adhésion ;
- **DESIGNE** Monsieur Freddy JAHIER, Maire, comme représentant titulaire et Monsieur Daniel DURAND adjoint, pour représenter la collectivité auprès des instances précitées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

